


REPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n° 2022.06.30 Du 6 décembre 2022</b>				
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 30 novembre 2022, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.					
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD 	Objet : Salles municipales et domaine privé de la Commune - Tarifs 2023 <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;">Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20221206-DEL2022-06-30-DE. Date de télétransmission : 14/12/2022 Date de réception préfecture : 14/12/2022</div>					
SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,					
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 28 POUVOIRS : 5 VOTANTS : 33	Vu l'avis favorable de la commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 23 novembre 2022,					
POUR : 31 CONTRE : 2	Considérant l'augmentation de l'ordre de 3% appliquée aux tarifs de location des salles polyvalentes, ainsi qu'aux tarifs d'occupation des bâtiments de la Ville pour les tournages de films et de spots publicitaires,					
PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE  <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE  <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Olivier GONZALEZ Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A La MAJORITE des membres présents et représentés, Contre : 2 – M.P. DELAIGUE, O. BLANCHARD  DECIDE :  De maintenir la gratuité pour les associations de la ville, les syndicats et bailleurs sociaux de copropriétés situées sur la commune et les partis politiques locaux afin d'organiser leurs réunions et assemblées générales annuelles,  De maintenir la gratuité pour l'occupation de la salle Caravelle pour les réunions des associations et des partis politiques locaux, mais de limiter le nombre de ces occupations à trois par an.  De maintenir pour les salles du Pavillon des Bois Blancs : - la gratuité pour les associations de la ville, à raison d'une occupation par an, - le délai de réservation à trois mois pour les associations de la ville et à douze mois pour les administrés.  De fixer les tarifs d'occupation des salles municipales et du domaine privé de la Commune pour l'année 2023, comme indiqués ci-dessous :					
ABSENTS EXCUSES : Pierre QUIGNON-FLEURET Olivier GONZALEZ ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : FRANÇOISE ALBOUY A VALERIE LABORDE	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;"><b>BATIMENTS PRIVES OUVERTS AU PUBLIC OU PROPRIETES PRIVEES DE LA COMMUNE</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 70%;">Indemnité d'occupation dans le cadre d'un tournage de film ou de spot publicitaire (forfait ½ journée)</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">1 093,21 €</td> </tr> </tbody> </table>		<b>BATIMENTS PRIVES OUVERTS AU PUBLIC OU PROPRIETES PRIVEES DE LA COMMUNE</b>		Indemnité d'occupation dans le cadre d'un tournage de film ou de spot publicitaire (forfait ½ journée)	1 093,21 €
<b>BATIMENTS PRIVES OUVERTS AU PUBLIC OU PROPRIETES PRIVEES DE LA COMMUNE</b>						
Indemnité d'occupation dans le cadre d'un tournage de film ou de spot publicitaire (forfait ½ journée)	1 093,21 €					

NATHALIE PEYRON A SOPHIE TRINIA  
 JULIETTE DECAUDIN A SYLVIE D'ESTEVE  
 CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN-FRANÇOIS BARATON  
 STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS THOMAS

	Associations et Syndics hors communes et Entreprises			ADMINISTRES
	Tarifen semaine, par ½ journée	Tarif horaire	Vendredi – samedi – jour férié 10 h à 2 h du matin	Vendredi – samedi – jour férié 10 h à 2 h du matin
<b>SALLE CARAVELLE</b> (capacité d'accueil 136 pers.)	404,06 €	135,14 €	618,00 €	618,00 €
<b>SALLE P &amp; M CURIE</b> (capacité d'accueil 100 pers.)	202,04 €	67,32 €		
Salle n°2 de l'ESPACE JONCHERE (capacité d'accueil 25 pers.)	51,54 €	28,29 €		
Salles n°3 et 4 de l'ESPACE JONCHERE (capacité d'accueil 12 pers.)	29,48 €	14,53 €		
Salle n°6 de l'ESPACE JONCHERE (capacité d'accueil 80 pers.)	103,00 €	40,84 €		

PAVILLON DES BOIS BLANCS		HORAIRES	ADMINISTRES	ASSOCIATIONS	ENTREPRISES PRIVEES travaillant sur ou pour la Ville	
<b>SALLE n°1</b> (capacité 149 personnes)	du lundi au vendredi	14 h à 18 h	253,67 €	253,67 €	634,14 €	
		18 h à 23 h	317,08 €	317,08 €	760,99 €	
	à l'heure dans la limite de 2 heures		63,41 €			
	vendredi et veille de jour férié sauf (1)	17 h à 4 h	596,09 €	*	596,09 € *	2 019,49 € *
		14 h à 4 h	687,39 €	*	687,39 € *	
		9 h à 20 h	596,09 €	*	596,09 € *	
	samedi, dimanche et jour férié	14 h à 4 h	746,97 €	*	746,97 € *	
		9 h à 4 h	1 014,62 €	*	1 014,62 € *	
	(1) Nuits des 24 et 31 décembre		14 h à 6 h	1 014,62 €		
	tarif horaire			118,35 €	118,35 €	177,53 €
préparation salle avant occupation						
dépassement horaire			118,35 €	118,35 €	177,53 €	
<b>SALLE n°2</b> (capacité 40 Personnes)	du lundi au vendredi	14 h à 18 h	164,88 €	164,88 €	291,70 €	
		18 h à 23 h		164,88 €	418,52 €	
	à l'heure dans la limite de 2 heures		37,31 €			
	vendredi et veille de jour férié sauf (1)	17 h à 4 h	202,91 € ** *		202,91 € *	
		14 h à 4 h	265,76 € ** *		265,76 € *	
		9 h à 20 h	202,91 € ** *		202,91 € *	
	samedi, dimanche et jour férié	14 h à 4 h	265,76 € ** *		265,76 € *	
		9 h à 4 h	393,15 € ** *		393,15 € *	
	(1) Nuits des 24 et 31 décembre		14 h à 6 h	393,15 € ** *		
	<b>SALLE n°3</b> (capacité 30 personnes)	samedi, dimanche et jour férié	9 h à 4 h	393,15 €	393,15 €	
9 h à 20 h			202,91 €	202,91 €		
14 h à 4 h			265,76 €	265,76 €		

\* uniquement s'il n'y a pas de réservation d'administrés

\*\* uniquement en complément de la salle n°1

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Acte rendu exécutoire en vertu de son  
Dépôt en Préfecture le 24/12/22  
et de sa publication le 26/12/22

Le Maire  
Par délégitation  
  
Aude BELLOIR

Directrice Pôle Relations aux Citoyens

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,





Olivier DELAPORTE